

Guy BISIN
Thierry BENNE
Pour le Mouvement National
de Défense des Retraités

Le 18 juin 2020
Lettre simple + courriel

À Monsieur Emmanuel MACRON,
Président de la République,
Palais de l'Élysée
55, Avenue du Faubourg Saint Honoré,
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Pour compléter notre requête originelle du 27 février dernier en faveur d'une représentation officielle et collective des retraités, nous tenons à soumettre à votre haute réflexion quelques éléments dernièrement venus à notre connaissance et qui militent tous en faveur de notre position, à savoir:

- la récente adresse aux États-membres du Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur A. GUTERRES;
- le Manifeste publié dans le Monde du 27 mai dernier où pas moins de 150 signataires – notamment élus nationaux et locaux, syndicalistes, médecins, acteurs de la vie associative et solidaire et spécialistes du grand âge - appellent instamment à "*une révolution de la longévité*";
- la réponse du Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (cf. annexe 1) à notre requête visant à renforcer la présence et la visibilité médiatiques des retraités dans le paysage audio-visuel français;
- et même la réponse du 25 mai dernier de Monsieur PIETRASZEWSKI (cf. annexe 2), Secrétaire d'État aux Retraites, qui nous renvoie aux partenaires sociaux, afin d'assurer notre représentation pour tout ce qui concerne les questions de retraite, en oubliant la gravité de ce qui s'est passé lors de la dernière conférence sur le financement de la réforme des retraites;
- enfin et surtout votre propre allocution présidentielle du 14 juin qui, par les pistes qu'elle ouvre et les engagements qu'elle contient, rejoint étroitement les préoccupations actuelles de la collectivité des retraités

Nous commencerons par la recommandation que le Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Antonio GUTERRES, vient d'émettre le 1^{er} mai dernier en pleine crise pour rappeler tous les Gouvernements des pays membres de l'ONU à leurs obligations: **4- Le monde ne devrait pas "traiter les personnes âgées comme des êtres invisibles ou impuissants"**. *De nombreuses personnes âgées continuent à travailler, à mener une vie familiale active et à s'occuper de leurs proches. "Leur voix et leur leadership comptent"*. Nous ne pouvons nous empêcher de voir dans cette admonestation solennelle comme un rappel instant à l'échelon international supérieur de l'article 21 de la Charte Européenne des Droits de l'Homme à laquelle la France a souscrit (tout comme d'ailleurs à la Déclaration Universelle des mêmes droits) et qui sous-tend en la renforçant une partie importante de notre requête. Nous sommes persuadés que vous aurez à cœur d'accorder toute l'importance qui convient à ce nouvel élément qui

écarte les derniers doutes que certains pouvaient nourrir quant à la nécessité et à l'urgence d'une vraie représentation officielle de nos quelque 17 millions de retraités. C'est d'ailleurs dans le même sens qu'insiste le Manifeste du "Monde" précité, qui souligne à juste titre **"l'exigence de citoyenneté et de participation des âgés et de leurs proches"**. Pourtant aujourd'hui encore, les retraités demeurent bel et bien **"invisibles ou impuissants "** tant dans les instances publiques dédiées à leurs retraites, que dans bien des Caisses de retraite qui calculent et gèrent leurs droits. Surtout qu'avec la transmission "furtive" d'un projet de loi créant une cinquième branche de la Sécurité Sociale, le Gouvernement a d'abord convié discrètement les syndicats et le patronat à discuter en petit comité du problème de la dépendance, avant faire voter en première lecture à l'Assemblée Nationale un projet de loi dont, une fois de plus, la collectivité des retraités n'a pas eu à connaître. **Comment ne pas s'insurger contre cette nouvelle exclusion des retraités, alors que la dépendance les concerne, personnellement directement, immédiatement et au premier chef,** alors surtout que depuis 2013 ils acquittent la CASA que nul employeur ne vient prendre en charge en tout ou en partie? Une fois de plus, les retraités ressentent douloureusement cette nième éviction, comme si le fait de surtaxer les vieux leur ôtait le droit à la parole, comme si on voulait refouler en direction des gilets jaunes des "cheveux blancs" qui, vivent de plus en plus mal la ségrégation qu'on leur impose. Mais qu'importe, bravant le droit des peuples, retombant hélas dans ses travers ordinaires, notre pays saisit donc la première occasion de défier sur ce point frontalement l'ONU. Car en violant ses engagements internationaux et en versant "nolens volens" dans l'âgisme, la France réaffirme hélas à la face des Nations qu'elle n'entend toujours pas **"la voix et le leadership des retraités"**.

Par ailleurs nous avons depuis longtemps été choqués à la fois par le peu de visibilité des retraités dans le paysage audio-visuel français et par le traitement péjoratif qui leur était le plus souvent appliqué en les présentant comme des nantis et des oisifs vivant volontiers sur le dos des classes laborieuses. Et nous avons donc jugé nécessaire d'attirer l'attention du Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel sur le sort insupportable réservé aux retraités dans le PAF français. La réponse reçue (voir annexe 1) confirme notre ressenti au-delà de toutes nos appréhensions, **puisque alors que les retraités représentent un quart de la population française, le temps durant lequel ils s'expriment en qualité de retraités n'excède guère 2% du temps total accordé à l'ensemble des autres interlocuteurs (syndicats, politiques, journalistes, spécialistes et autres sachants).** On comprend mieux pourquoi les retraités, qu'on prive ainsi et en parfaite connaissance de cause de toute visibilité médiatique, ont le plus grand mal à accéder à une juste représentation sociale. Ils l'auraient sans nul doute déjà obtenue depuis longtemps si les autorités de la République avaient dûment veillé à respecter et à faire respecter la mission que leur impose l'article 3-1 de la loi N° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication de **"lutter contre les discriminations dans le domaine de la communication audio-visuelle"** et de veiller à ce que **"la programmation reflète la diversité de la société française"**. Et comment les seniors pourraient-ils comparer sans amertume leur éviction quasi-complète des chaînes radiophoniques et télévisuelles, avec les diligences que les pouvoirs publics ont énergiquement déployées pour satisfaire efficacement sur les écrans comme à la radio la demande de présence et de reconnaissance des populations se réclamant de la diversité?

Manifestement la patrie des droits de l'Homme vieillit mal et cela fait déjà un certain temps que, sur beaucoup de plans et après avoir exclu les retraités de ses enceintes officielles, après les avoir pratiquement réduits au silence ou à l'absence dans son paysage médiatique, elle rogne de manière inquiétante les ressources de ses anciens. **Qui d'autre en effet a été aussi sévèrement frappé ces derniers temps après 1 - l'instauration en 2013 de la CASA à 0,30% 2 - la hausse non compensée en 2018 de 1,70% de CSG et 3 - sur plusieurs années consécutives la chute croissante du pouvoir d'achat des pensions de revenus privées de la garantie pourtant expressément promise?** Avec au final et pour des gens qui ne pourront jamais la rattraper (le pouvoir d'achat étant au mieux plafonné à l'équilibre, mais le plus souvent rogné à la baisse) la perte irréversible et injuste de l'équivalent de deux à trois semaines de pension par an! **À quelle autre catégorie sociale, aurait-t-on osé imposer pareils sacrifices et quels autres mauvais coups lui prépare-t-on encore, lorsque l'État refuse d'avancer aux Caisses de retraite la juste contrepartie des exonérations, réductions et reports de cotisations consenties unilatéralement aux employeurs et qui ruinent l'équilibre financier de ces institutions en mettant en péril jusqu'au versement des futures pensions?** Il ne faut pas oublier en effet que la pandémie ressort uniquement de l'assurance-maladie et que l'assurance-vieillesse n'a aucune raison de voir ses

propres comptes gravement impactés par un événement dans lequel elle n'a aucune responsabilité, avec lequel elle n'a strictement rien à voir et sur lequel elle n'a aucune prise puisque son pilotage relève en exclusivité de l'État.

Pourtant en face de ce passé qui leur a été lourdement contraire et d'un avenir non moins inquiétant, les retraités voudraient pouvoir reprendre espoir avec l'engagement que vous avez formulé en annonçant publiquement que "plus rien ne serait comme avant". Ils ont ainsi appris que vous vous aviez déjà engagé avec plusieurs interlocuteurs – mais toujours pas avec eux – de multiples entrevues permettant de recueillir les vœux des uns et des autres. Or, **les plus de 17 millions de retraités sont certes prêts à porter foi à votre engagement, mais ils veulent dès maintenant participer à la définition de leur propre avenir dans le cadre d'une véritable démocratie sociale, qui ne les ostraciserait plus. Et par le passé, on les a trop fait attendre en vain, on a trop déçu leurs attentes pour qu'ils se satisfassent aujourd'hui d'échéances éloignées ou incertaines. Ils récusent la récente réponse du Secrétaire d'État aux Retraites qui, le 25 mai dernier, ose les assurer – alors qu'ils avaient pris la peine de lui expliquer en détail leur position – que les actuels partenaires sociaux représentent déjà les retraités qui, en conséquence, ne sont pas fondés à exiger une autre représentation.** C'est d'ailleurs cette réponse manifestement inappropriée et juridiquement insoutenable qui a inspiré le bref "mémoire" joint en annexe 3 afin de démontrer pourquoi les deux partenaires sociaux actuels ne peuvent absolument pas juridiquement et moralement prétendre représenter des retraités dont les revendications ne se confondent nullement avec les leurs. Et pour montrer que ces conflits d'intérêts ne sont pas une vue de l'esprit, cette note rappelle en tant que de besoin ce qui s'est passé au cours de la dernière conférence de financement en vue de la réforme des retraites où les organisations syndicales et professionnelles se sont entendues sur le dos des retraités pour réclamer à leur encontre une nouvelle majoration de la CSG. On voit bien que la voie que nous indique Monsieur le Secrétaire d'État s'avère donc rigoureusement impraticable et fort dangereuse, car nous ne pouvons nous demander constamment ce qu'à chacune de leurs rencontres nos soi-disant mandataires sont en train de trafiquer contre nous. Ceci confirme clairement en tout cas que l'accession des retraités au rang de troisième pilier social de notre système des retraites est indispensable pour rééquilibrer utilement les rapports de force entre les deux partenaires actuels, notamment en tempérant et en arbitrant leurs incessants affrontements, largement à l'origine des tensions qui fragilisent régulièrement notre système de retraites et empêchent sa réforme.

Comment enfin taire tous les espoirs qu'a fait naître votre allocution du dimanche 14 juin chez tous ceux qui s'occupent de près ou de loin des retraités et qui ont retenu trois lignes de force dans vos propos?

I - UNE NOUVELLE PAGE, DE NOUVEAUX ÉQUILIBRES, CHACUN SA PLACE

"C'est pourquoi je veux ouvrir pour notre pays une page nouvelle donnant des libertés et des responsabilités inédites à ceux qui agissent au plus près de nos vies, libertés et responsabilités pour nos hôpitaux, nos universités, nos entrepreneurs, nos maires et beaucoup d'autres acteurs essentiels". Parmi ces acteurs essentiels: les plus de 17 millions de retraités ne demandent justement qu'à exercer collectivement et à la place qui est la leur ces nouvelles responsabilités. Ils veulent assumer directement et pleinement toutes celles qui les concernent au plus près et ne tolèrent plus que ces attributions leur échappent au profit d'autres partenaires sociaux, dont l'expérience a montré que leur intérêt propre l'emportait à chaque fois sur celui des retraités.

"Enfin, il me reviendra avec vous de bâtir de nouveaux équilibres dans les pouvoirs et les responsabilités. C'est le troisième axe que je vois à cette nouvelle étape. J'en ai la conviction profonde : l'organisation de l'État et de notre action doit profondément changer". Les nouveaux équilibres dans les pouvoirs et les responsabilités incitent à rapprocher la décision de ceux qu'elle implique. Et non pas, comme actuellement, de les tenir le plus éloignés possible des centres de décision, dont présentement on leur interdit purement et

simplement l'accès (CESE, COR, CSR, trop de Caisses de retraite et souvent les plus importantes telles CNAV, AGIRC-ARRCO, le Conseil d'Administration de la future CNRU etc.).

Nous sommes une Nation où chacun, quelles que soient ses origines, sa religion doit trouver sa place. Est-ce vrai partout et pour tout le monde ? Votre question et vous le savez bien ne laisse aucune illusion: la réponse est non. Cela fait déjà très longtemps en effet que la collectivité des retraités ne trouve absolument pas sa place dans notre démocratie sociale tout simplement parce qu'au mieux on lui y a réservé quelques rares strapontins et au pire – qui est de loin le plus fréquent – on l'a chassé de toutes les enceintes où son sort s'étudie, se discute et se décide.

II - PROTÉGER LES AÎNÉS ET SUPPRIMER LES DISCRIMINATIONS

"Une relance solidaire qui permettra de mieux protéger nos aînés, mieux protéger aussi les plus pauvres d'entre nous". Mieux protéger les aînés implique par priorité le respect de leur pouvoir d'achat. Nous ne cessons sur ce point de sonner l'alarme, car à l'inverse de ce qui se passe pour la plupart des autres acteurs économiques, toute désindexation des rentes, tout nouveau prélèvement, se répercutent à vie sur les retraités qui, percevant un "revenu de remplacement", n'ont absolument aucun moyen de restaurer ultérieurement leur pouvoir d'achat ainsi mutilé. Les dernières années ont montré qu'il existait à leur encontre un fléchage vers l'austérité pour les mieux lotis, vers la pauvreté pour les autres, que vient de confirmer très officiellement la dernière livraison 2020 de l'excellente étude annuelle de la DREES. On y lit en effet que le pouvoir d'achat des retraités a chuté de pas moins de 3% durant la seule année 2018, ce qui correspond à la perte brutale sur un an de 11 jours de pension, lesquels -vous le savez bien- ne seront jamais restitués à leurs titulaires. On ne peut assurément protéger "nos aînés" en continuant à les dépouiller au point qu'en moins de 15 ans les retraités aisés lors de leur départ en retraite ne le sont plus du tout, les retraités plus modestes se rapprochent de la pauvreté et les plus pauvres glissent vers la misère. Il faut que soit solennellement proclamé un coup d'arrêt définitif à ces coups de canif répétés, qui angoissent légitimement tout le peuple des retraités qui se demande à chaque loi de finances ou sur le financement de la Sécurité sociale quelle nouvelle atteinte sera portée demain à leurs moyens d'existence, alors surtout que se profile pour beaucoup l'anxiété d'une éventuelle et onéreuse dépendance

"Nous serons intraitables face au racisme, à l'antisémitisme et aux discriminations et de nouvelles décisions fortes seront prises". Vous savez qu'actuellement le refus opposé à toute véritable représentation collective des retraités, alors que tous les actifs bénéficient d'une telle représentation, induit un grave déséquilibre dans notre démocratie sociale, tout en caractérisant une politique d'âgisme condamné par toutes les instances internationales et même par notre propre Constitution. Il ne vous a pas échappé non plus que les retraités font régulièrement l'objet dans la plupart des médias de présentations très péjoratives, qui les montre volontiers comme des nantis qui se prélassent à longueur d'année dans des séjours paradisiaques, des parasites qui vivent confortablement sur le dos de la collectivité ou des égoïstes qui vont laisser des dettes abyssales à leurs enfants et petits-enfants. Or que fait la République pour empêcher ce dénigrement systématique, ces discriminations insupportables (voir notamment l'article de F. de CLOSETS dans le Monde du 30 mai dernier)? Rien ! Toute l'actualité présente montre au contraire qu'on peut quasiment sans risque taper impunément et à coups redoublés sur les retraités. Syndicats et organisations professionnelles sont puissamment armés pour faire passer leurs messages dans l'opinion et auprès des pouvoirs publics, alors qu'en face on bâillonne indument des retraités parce qu'ils sont vieux et qu'on sait que la plupart d'entre eux ne disposent d'aucun des moyens de nuire qui suscitent le respect dans cette République. Les retraités attendent effectivement et d'urgence ces décisions fortes que vous annoncez parce qu'ils en ont vraiment assez d'être traités partout et par tous comme des moins que rien et de n'émerger dans la conscience de l'État que lorsqu'il s'agit de rogner ou de taxer encore un peu plus leurs pensions.

III - LE DÉFI HISTORIQUE, UN NOUVEAU CHEMIN, LES CONSULTATIONS EN COURS

"Nous avons devant nous des défis historiques". Nous partageons tout à fait votre analyse, mais nous pensons que rendre à la collectivité des retraités, qui sont les seuls à cumuler l'expérience de l'activité

et de la retraite, la place qui leur revient dans notre démocratie sociale est un acte véritablement fondateur. Il s'inscrit parfaitement dans les défis historiques que vous citez en rapprochant l'ensemble des retraites de ceux seuls pour qui elles sont faites.

"Mais les temps imposent de dessiner un nouveau chemin. C'est ainsi que chacun d'entre nous doit se réinventer comme je l'ai dit et que nous devons collectivement faire différemment et vous l'avez compris ce que j'ai commencé ce soir à esquisser, je me l'applique d'abord et avant tout à moi-même". Se réinventer certes et faire différemment: l'adoubement comme partenaires sociaux des syndicats des salariés et des organisations professionnelles d'employeurs remonte à 1967 et au Général de Gaulle. Comment peut-on envisager actuellement les retraites autrement que comme un triangle d'équilibre impliquant les salariés, les employeurs et indépendants et les retraités. Il manque aujourd'hui à ce triangle atrophié son troisième partenaire social, celui tout simplement sans lequel le mot "retraite" n'existerait pas!

"C'est dans cet esprit de concorde que j'ai demandé aux Présidents des deux chambres parlementaires et du Conseil économique, social et environnemental de proposer quelques priorités susceptibles de rassembler le plus grand nombre. C'est aussi dans cet esprit que j'ai engagé des consultations larges que je poursuivrai durant les prochains jours". Nos 32 associations, fédérations et confédérations ne peuvent que renouveler instamment à ce propos leur souhait d'être associées dès maintenant à ces consultations pour qu'on évite une fois de plus de bâtir autoritairement l'avenir des retraites et des retraités sans les retraités.

En réalité, conformément à votre allocution, et bien entendu sans vouloir du tout attenter à la souveraineté de vos choix, nos 32 Associations, Fédérations et Confédérations nationales (liste jointe en annexe 4) et les plus de deux millions de retraités qu'elles représentent pensent que **vous avez la possibilité unique de reprendre la main sur les retraites en opérant immédiatement et quasiment sans frais une réforme simple, fondamentale, consensuelle et efficace. En effet l'accession des retraités au rang de troisième partenaire social innovera profondément et valorisera votre quinquennat tout entier.** D'ailleurs, lors de la discussion devant l'Assemblée Nationale de la réforme des retraites, pas moins de 68 députés issus de trois groupes différents (LREM, LR et Libertés et Territoires), ainsi que deux députées non inscrites, avaient déposé des amendements tendant à introduire cette représentation collective et officielle des retraités au sein du Conseil d'Administration de la future CNRU. Ce qui montre qu'alors que personne ou presque ne connaissait notre mouvement quelques jours avant l'examen de la réforme, pas moins de 12% des députés ont été sensibles aux arguments que nous avons développés en faveur de cette proposition d'avenir et de justice. **Le caractère résolument novateur de cette réforme vous vaudra en outre la reconnaissance de tout le peuple des retraités, qui reste pour l'instant sévèrement meurtri par toutes les mesures que nous avons rappelées plus haut et qui s'inquiète en plus de celles qui déjà se profilent.** En leur rendant leur dignité sociale, en leur montrant que dès maintenant, ils participeront pleinement et pas seulement par leurs sacrifices à la vie sociale de la Nation, vous restituerez à tous ces seniors, à leurs personnes elles-mêmes et à leurs associations, les droits dont ils n'auraient jamais dû être privés. **Avec leur double et irremplaçable expérience de l'activité et de la retraite,** ils rejoindront ainsi dans une juste et fructueuse parité les deux autres partenaires sociaux, que le Général de Gaulle avait adoubés comme tels en 1967.


Désormais en effet, il est patent que toutes les déclarations des droits de l'Homme sont parfaitement alignées. Elles interdisent clairement et unanimement en quelque domaine que ce soit tout à la fois la discrimination, la ségrégation et l'exclusion des anciens à raison de leur âge. Et que ces déclarations soient nationale, européenne ou universelle, elles militent toutes pour une juste représentation des retraités au sein des institutions officielles et des caisses qui les concernent. Votre allocution, on l'a vu, nous ouvre en outre des pistes nouvelles et prometteuses. **C'est donc à vous désormais qu'incombent la charge et l'honneur de tout à la fois restituer sa dignité au vieil âge et de rendre son équilibre à notre démocratie sociale** actuellement bancal, en donnant enfin la plénitude de son sens à cette solidarité intergénérationnelle, qui est l'ADN même du pacte social de la Nation. Avec l'atout supplémentaire que cette avancée profondément démocratique marquera un tel progrès que, présentement, pas un de vos adversaires et, plus tard, pas un de vos successeurs ne pourra jamais la remettre en cause. Il est à noter en plus que **ce sera la première réforme depuis plusieurs décennies qui, au lieu de**

rogner les droits de l'ensemble des retraités en même temps que leurs pensions, s'inscrira résolument en leur faveur dans un sens de l'avenir vraiment positif et constructif. Et nul doute qu'en ces temps troublés, les retraités n'oublieront pas ce progrès décisif, eux qui avec 37% du corps électoral, pèsent pratiquement pour plus de 40% dans le dépouillement des urnes.

Nous sommes enfin parfaitement conscients que la présentation que nous venons de vous faire est sans concession et qu'elle est même parfois quelque peu rugueuse. Mais nous avons tenu à porter à votre connaissance l'entier du dossier et non pas seulement ce à quoi trop souvent on a l'habitude de le réduire pour éviter de poser les questions qui fâchent. Car nous estimons que c'est la vérité, toute la vérité, que nos vous devons, même et surtout quand elle est difficile, afin que vous puissiez déterminer vos choix en parfaite connaissance de cause. Nous espérons ainsi que l'ensemble de ces éléments retiendront favorablement votre haute attention et qu'ils vous convaincront qu'à moins de deux ans de la prochaine échéance électorale majeure, **attendre encore n'est plus possible**. Nous nous mettons bien entendu à votre entière disposition pour vous fournir toute précision nécessaire ou nous rendre à tout entretien que vous pourriez souhaiter. **En vous assurant enfin de l'immense espoir qu'au vu de votre allocution, cette requête suscite parmi nos 32 associations nationales et plus largement chez tous ceux que l'âge rend plus sensibles encore au sens et à l'importance de l'humain**, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre respectueuse considération.



Guy BISIN



Thierry BENNE

Monsieur Guy BISIN,
Président de l'Association Retraités Agir Ensemble
BBS – Les Bureaux du Lac II - Im P -Rue Robert Caumont
33049 Bordeaux Cedex
Courriel : guy.bisin@retraites-agir-ensemble.fr –
Tél : +33 6 15 15 00 25

ANNEXE 1



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Le président

2501491492E00001 00850

Mr Guy BISIN
Président
rue Robert Caumont
BBS LES BUREAUX DU LAC II IM P
33049 BORDEAUX

Monsieur le président,

Vous avez appelé l'attention du Conseil
représentation des retraités sur les antennes des médias audiovisuels.

En vertu de l'article 1^{er} de la loi du 30 septembre 1986, « la communication au public par voie électronique est libre (...) ». Ainsi, la liberté éditoriale permet aux chaînes de radio et de télévision de traiter des sujets et d'inviter les personnes qu'elles souhaitent, sous réserve de se conformer à leurs obligations légales et conventionnelles. Dans ces conditions, le Conseil ne saurait intervenir auprès des chaînes sur ce point.

L'article 3-1 de cette loi, par ailleurs, confie au Conseil la mission, non seulement de lutter « contre les discriminations dans le domaine de la communication audiovisuelle » mais aussi de veiller « à ce que la programmation reflète la diversité de la société française ».

A cet égard, il est conscient de l'effort à fournir pour améliorer la représentation des personnes retraitées sur les antennes, au regard des résultats de son « baromètre de la diversité », qui mesure, à échéance régulière, l'état de la représentation de la diversité de la société française à la télévision. Par exemple, selon la vague 2018 de ce baromètre, la proportion des personnes vues comme « retraitées » ne représentait que 2% des personnes s'exprimant à l'antenne alors qu'elles comptent pour 25% de la société française. Sur la base de ces données, publiées chaque année sur son site internet, le Conseil sensibilise les opérateurs à la nécessité d'améliorer la représentation de cette catégorie de personnes sur leurs antennes.

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Roch-Olivier MAISTRE

Monsieur Guy BISIN
Président de l'Association Retraités Agir Ensemble
BBS - Les Bureaux du Lac II - Im P
Rue Robert Caumont
33049 BORDEAUX



RETRAI20062541491492

ANNEXE 2



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
SECRETARIE D'ETAT CHARGÉ DES RETRAITES

Le Secrétaire d'Etat

Paris, le 25 MAI 2020

Nos Réf. : L.POL.D.D/ D-20-009247

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de vos propositions concernant la représentation des retraités au sein de la future CNRU. Vous aviez d'ailleurs déjà rencontré à ce sujet ma collaboratrice Stéphanie Deschaume le jeudi 28 novembre dernier, qui m'a, bien entendu, rendu compte de vos échanges.

Je vous confirme les réponses qu'elle vous avait déjà apportées. Outre les partenaires sociaux qui représentent les retraités au sein du conseil d'administration, l'assemblée générale de la Caisse nationale de retraite universelle réunira l'ensemble des acteurs du monde de la retraite. Elle sera un lieu d'échange et de partage sur les orientations en matière de retraites. Les associations de retraités auront toute leur place au sein de cette assemblée pour exprimer les attentes des retraités.

Comme vous le savez, le Président de la République a annoncé, le 16 mars dernier, que les réformes en cours étaient suspendues, dont la réforme des retraites. Le Gouvernement est actuellement entièrement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire qui affecte notre pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Laurent PIETRASZEWSKI

Monsieur Guy BISIN
Président de l'Association Retraités Agir Ensemble
BBS- Les bureaux du Lac II – Im P
Rue Robert Caumont
33049 Bordeaux Cédex

14 AVENUE DUQUESNE – 75350 PARIS SP 07
TÉLÉPHONE : 01 40 56 60 00

ANNEXE 3

POURQUOI LES AUTRES PARTENAIRES SOCIAUX NE PEUVENT PAS REPRÉSENTER LES RETRAITÉS

Il est de bon ton dans les allées du pouvoir, comme dans les discours syndicaux, de soutenir que les retraités n'ont pas besoin d'une représentation collective officielle distincte, puisque les syndicats de salariés et, dans une moindre mesure, les organisations patronales assureraient déjà la représentation et la défense de leurs intérêts. Comme nous allons le démontrer, cette prétention est ubuesque et même si on comprend bien pourquoi le pouvoir répugne à froisser ses interlocuteurs attirés, il ne peut ni juridiquement, ni logiquement s'en tenir à ce porte-à-faux partisan.

01 – **D'abord, aucun des deux partenaires sociaux n'a jamais reçu aucun mandat de la part de la collectivité des retraités** pour lui déléguer cette mission de représentation et de défense collective d'intérêts tiers. Et même si les syndicats de salariés s'attachent quelques organisations de retraités, ils ne peuvent ainsi sans abus, ni comme on le verra sans conflit d'intérêts, déborder la spécificité de leur personnalité morale qui leur assigne le cadre d'une "clientèle" strictement professionnelle.

02 – En effet, **les syndicats sont en droit du travail des structures exclusivement professionnelles (articles L411-1 et suivants du Code du Travail)**. Tout comme les organisations professionnelles d'employeurs, ils n'ont donc logiquement pour unique vocation que de représenter et défendre des actifs. Et non pas les retraités qui, par définition, n'exercent généralement plus aucune activité professionnelle et dont, partant et comme on va le voir, certains intérêts divergent inévitablement de ceux de la population active.

03 – Pour défendre les intérêts des salariés en matière de retraite, **les syndicats de salariés** pèsent volontiers sur la valeur du point pour éviter qu'il ne soit trop cher à acquérir, modèrent la hausse du plafond de Sécurité sociale, comme le taux de la cotisation-vieillesse salariale qui ampute le salaire net et ils interviennent aussi pour limiter la durée de la carrière requise.

04 – Pour défendre les intérêts des employeurs, **leurs organisations professionnelles** tendent à minimiser les cotisations des employeurs, à plafonner les pensions de retraites et à repousser le plus loin possible l'âge de cessation d'activité.

05 – Or, de leur côté et pour défendre leurs propres intérêts dans le cadre de la répartition, **les retraités** ont au contraire avantage à la fois à ce que les cotisations des deux partenaires sociaux précités soient le plus élevées possible et à ce que les carrières des salariés soient le plus longues possible, le tout visant à garantir de manière pérenne le maintien intégral de leur pouvoir d'achat.

06 – Au terme de ce bref rappel, on voit que **les intérêts propres des trois acteurs des retraites ne se confondent nullement et même que la plupart du temps ils s'opposent, parfois frontalement**. On a même appris que pendant la dernière conférence de financement pour la réforme des retraites, les syndicats et aussi quelques organisations d'employeurs n'avaient pas hésité à demander que le taux de la CSG sur les retraites soit une nouvelle fois majoré pour rejoindre celui des revenus d'activité, alors que, comme les indemnités de chômage ou les pensions d'invalidité, les retraites constituent des revenus de remplacement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elles bénéficient depuis l'origine d'un traitement dérogatoire au regard de l'incapacité où se trouvent leurs bénéficiaires de répercuter sur leurs employeurs ou sur leurs clients la moindre augmentation de cette taxe. Mais parmi les partenaires sociaux, qui l'a dit et même qui donc le savait? **On voit bien là quel crédit on peut accorder aux deux partenaires sociaux actuels pour soutenir les intérêts des retraités**. Ce grief s'ajoute encore au fait que syndicats de salariés et organisations d'employeurs ne peuvent prétendre représenter les retraités sans, comme dit plus haut, outrepasser la loi, ni sans s'exposer à d'innombrables conflits d'intérêts, dont on vient de le voir les retraités font toujours les frais.

07 - Dans ces conditions, **il existe une sorte de triangle des incompatibilités**: de même qu'on ne peut confier aux employeurs les intérêts propres des salariés, pas plus qu'on ne peut confier aux salariés la défense des intérêts spécifiques des employeurs, il est tout aussi vain et tout aussi dangereux de vouloir confier les intérêts des retraités aux deux autres

partenaires sociaux, avec lesquels ils entrent d'ailleurs ouvertement en concurrence financière (cf. le plafond de 13% du PIB que la réforme des retraites assignait au coût total des retraites). **Charger les syndicats de salariés, comme les organisations professionnelles de la représentation et de la défense des intérêts des retraités revient dans ces conditions à confier au renard la garde du poulailler. Or le repli continu du pouvoir d'achat des retraités tient précisément et pour une large part à ce que tout le monde veut les représenter, mais que personne n'entend les défendre réellement**, alors qu'à leur âge, les retraités ont assez d'expérience pour se défendre et se représenter eux-mêmes et sans l'ombre portée d'aucune tutelle syndicale ou patronale. Mais pour l'instant, on comprend parfaitement pourquoi les deux partenaires sociaux actuels tiennent tant au maintien de l'organisation actuelle, qui leur permet de faire implicitement du montant des pensions et de la majoration de la CSG la variable d'ajustement idéale pour satisfaire commodément et à moindre coût leurs propres revendications.

Pourtant le changement, quasiment gratuit pour les finances publiques, est à portée de main: rappelons que c'est en 1967 et grâce aux ordonnances du Général de Gaulle que les deux partenaires sociaux actuels doivent leur titre actuel. Il suffirait donc que les pouvoirs publics sortent enfin de leur aveuglement et de leur soumission à des interlocuteurs qu'ils redoutent pour conférer aux quelque 17 millions de retraités la qualité officielle de troisième partenaire social, avec exactement les mêmes pouvoirs de représentation et de négociation que ceux présentement dévolus aux deux autres partenaires sociaux. **Car, même s'il bouscule les habitudes, le rétablissement nécessaire de l'équilibre de notre démocratie sociale, présentement bancal, est à ce prix. À ce prix aussi le respect par la France de ses engagements internationaux**, puisque toutes les déclarations des droits de l'homme sans exception - qu'elles soient nationale, européenne ou universelle - interdisent strictement la discrimination, la ségrégation et l'exclusion à raison de l'âge. Ce que précisément le Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Antonio GUTERRES vient de rappeler solennellement à toutes les nations-membres: "*Le monde ne devrait pas "traiter les personnes âgées comme des êtres invisibles ou impuissants...Leur voix et leur leadership comptent"*". Malheureusement dans la France de 2020, on en est encore très loin. Comment s'expliquer que cela ne choque toujours pas les plus hautes autorités du pays et qu'avec leur concours, la coalition de fait des actifs confine ainsi les retraités dans une sorte d'apartheid social, qui marque d'un cerne indigne la patrie des Droits de l'Homme?

*Mémoire créé par Th. BENNE © le 10 juin 2020,
pour le Mouvement National de Défense des Retraités*

ANNEXE 4

LISTE DES ASSOCIATIONS, FÉDÉRATIONS ET CONFÉDÉRATIONS NATIONALES QUI SOUTIENNENT LE MOUVEMENT NATIONAL DE DÉFENSE DES RETRAITÉS DANS SA DÉMARCHE DE DÉFENSE DES DROITS ET DES INTÉRÊTS DES RETRAITÉS

CFR: Confédération Française des Retraités

ANR: Association Nationale des Retraités

GÉNÉRATION MOUVEMENT : Fédération Nationale

FNAR: Fédération Nationale des Associations des Retraités

UFR: Union Française des Retraités

CNR: Confédération Nationale des Retraités

CNRPL: Confédération Nationale des Retraités des Professions libérales

UNACOPL: Union Nationale des Conjointes des Professionnels Libéraux

UNRPA: Union Nationale des Retraités et des Personnes Âgées

UNRCL: Union des Retraités du Crédit Lyonnais

URCL: Union des Retraités du Crédit Lyonnais Ile de France

UFRB: Union Fédérale des Retraités des Banques

ASSOCIATION: "Old UP"

ARIS: Association des Retraités de la Banque Indosuez devenue CA-CIB. Association qui adhère à l'UFRB

ANHR: Association Nationale des Hospitaliers Retraités

ANRPO: Association Nationale des Retraités de la Poste et d'Orange

ANRAF: Association Nationale des Retraités Agricoles de France

ANOCR: Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des Veuves, Veufs et Orphelins d'Officiers

AOM: Association des Officiers de la Marine

FNRG: Fédération Nationale des Retraités de la Gendarmerie

UNPRG: Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie

UNAPL: Union Nationale des Professions Libérales

SAUVEGARDE RETRAITES: Association nationale de défense des retraités

ANRP: Association Nationale des Retraités de la Police

CNRM: Confédération des Retraités Militaires et Veuves de Militaires de Carrière

ARPA: Association des Retraités des Production Agricoles et Alimentaires

FNOM: Fédération Nationale des Officiers-Mariniers, Quartiers Maîtres en retraite et Veuves

UNSOR: Union nationale des Sous-Officiers en retraite

FNAROPA: Fédération Nationale des Associations de Retraités d'Entreprises et
d'Organismes Professionnels Agricoles et Agro-Alimentaires

AREMAE: Association des Retraités du Ministère de l'Europe des Affaires Étrangères

ANPR: Association Nationale des Pharmaciens Retraités

CNRM: Confédération Nationale des Retraités Militaires